

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE ARRONDISSEMENT DE NANCY CANTON DE SAINT MAX

PROCES VERBAL DU COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES

DU 9 AVRIL 2015

Tenu sous la présidence de M. Michel BREUILLE Président

- Nombre de membres en exercice : 13
- Nombre de présents : 8
- Nombre de votants : 8
- Convocation du Comité de Gestion le : 30.03.2015
- Convocation distribuée le : 30.03.2015
- Affichage du compte-rendu le : 23.04.2015

PRESENTS :

- M. LAURENT, MME COLME, MME POYDENOT, Membres du Conseil Municipal
 - Mme MOISSETTE, MME COMBEAU, M. SCHWALLER, Représentants des parents d'élèves
 - MME LEROY, Représentant le Préfet
- Avec voix consultatives : M. MASSON, MME PICARD-MORLOT, MME MONAL, MME VOSGIEN, Directeurs des écoles

EXCUSES :

- M. CARDINAL, Représentant de l'Education Nationale
- MME PARISOT, Conseillère Municipale
- MME UMINSKI, Directrice de l'école Prévert
- MME BOUNSIR, MME CUVILLIER, Représentantes des parents d'élèves

ABSENT :

- MME PAGELOT, Conseillère Municipale

SECRETARE DE SEANCE : Mme COLME

1) Compte administratif et compte de gestion 2014

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à la réglementation en vigueur, l'ordonnateur est tenu de rendre compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte administratif est le document qui retrace les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Ce document qui présente les résultats comptables de l'exercice N-1 doit être approuvé par l'assemblée délibérante.

Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014, les écritures dégagent les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Résultats reportés		6 035,15 €				6 035,15 €
Opérations de l'exercice	105 110,76 €	102 595,01 €	- €	- €	105 110,76 €	102 595,01 €
Total	105 110,76 €	108 630,16 €	- €	- €	105 110,76 €	108 630,16 €
<i>Résultats de clôture</i>		<i>3 519,40 €</i>				<i>3 519,40 €</i>

En volume, le budget de la Caisse des Ecoles a progressé de 23,9 % en 2014 (+ 40.000 €).

L'étude de la situation financière de l'établissement, à la fin de son cinquième exercice budgétaire, laisse apparaître un solde positif de 3.519,40 €, en repli par rapport à celui de l'exercice précédent de 6.035,15 €.

Plus particulièrement, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 105.110,76 € en 2014 (contre 84.832 € en 2013), pour 102.595,01 € de recettes dans la même section (contre 83.106 € en 2013).

Cette évolution s'explique principalement par :

- le départ en classes de neige d'élèves de CM2 et CM1/CM2 de deux écoles de la ville (l'école de Mouzimpré et l'école d'Application du Centre) alors que seuls les élèves de CM2 avaient bénéficié de ce dispositif en 2013 (+ 17.146 €) ;
- une légère progression du nombre d'enfants fréquentant les établissements scolaires de la ville (+ 7 élèves) ;
- une augmentation des prestations de transports liée à une évolution significative du nombre de sorties à la piscine.

Le volume des recettes a également progressé mais dans une moindre mesure (+ 23,5 %) en raison :

- du recul de la subvention de Dommartemont dont les enfants fréquentent de moins en moins les écoles de la ville (- 600 €) ;
- d'une participation moins importante des coopératives scolaires aux prestations de transport (- 2.000 €).

Concomitamment à l'adoption du compte administratif, il appartient à l'assemblée délibérante d'arrêter le compte de gestion 2014, communiqué par Monsieur le Trésorier Principal d'Essey-lès-Nancy, qui retrace toutes les opérations comptables passées au titre de l'exercice 2014.

Considérant l'identité de valeurs entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion, il est proposé au Comité de la Caisse des Ecoles d'approuver le document du comptable.

PROPOSITION

Il est proposé au Comité de la Caisse des Ecoles d'approuver le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2014.

M. MASSON demande des précisions quant aux prestations de transport. Il est indiqué qu'auparavant, une subvention était votée dans le cadre des coopératives en direction des écoles pour les transports. Or, les frais liés aux transports figurent dorénavant dans le budget de la Caisse des écoles. M. THOUVENOT précise que le montant peut varier d'une année sur l'autre selon le planning calqué sur l'année scolaire et établi pour les « sorties piscine ». En effet, le budget de la caisse des écoles respecte le principe de l'annualité budgétaire, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année.

Mme PICARD-MORLOT souligne les difficultés rencontrées dans le cadre de l'exécution du marché public de transport (retards, méconnaissance des itinéraires à suivre, communication difficile avec les chauffeurs) et demande s'il peut être envisagé de résilier ce marché. M. le PRESIDENT indique que les pénalités applicables dans le cadre d'une résiliation du marché ne seraient pas favorables aux pouvoirs adjudicateurs. M. DIEUDONNE précise que des pénalités sont applicables à l'attributaire du marché s'il ne respecte pas ses obligations. M. le MAIRE doit prochainement rencontrer les responsables de la société LAUNOY suite à l'application de pénalités du fait des difficultés rencontrées récemment lors du départ en classes de neige et de l'absence d'un bus lors d'une « sortie piscine ».

M. MASSON demande des explications relatives au coût des transports, notamment entre la différence de prix significative entre deux trajets similaires. M. THOUVENOT informe que le bordereau de prix comprend des trajets

réguliers qui ont été identifiés en amont du lancement du marché et pour lesquels une offre attractive a été déposée et un prix au kilomètre pour les trajets non identifiés dans le marché.

DELIBERATION

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré et après que le Président se soit retiré, accepte à l'unanimité, le Compte administratif et le Compte de gestion de l'exercice 2014.

2) Budget primitif 2015

EXPOSE DES MOTIFS

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'examiner le projet de budget primitif 2015 de la Caisse des Ecoles.

Le budget primitif 2015 s'équilibre en dépenses et recettes à 99.992,20 €, sur la seule section de fonctionnement, en recul de 9,5 % par rapport au budget primitif de l'exercice précédent. Le présent budget intègre les résultats de l'exercice antérieur conformément à la délibération précédemment adoptée.

Plus précisément, le budget primitif 2015 a été élaboré dans le prolongement des orientations débattues lors de la réunion du comité de gestion le 26 février dernier.

Les dépenses de fonctionnement, qui comprennent les dépenses liées au fonctionnement d'activités à caractère éducatif et culturel et les subventions versées par l'établissement aux coopératives scolaires, seront donc en contraction en raison du départ en classes de neige des seuls élèves de CM2 soit 74 enfants, contre 96 en 2014 avec une classe supplémentaire de CM1/CM2.

Considérant par ailleurs :

- la progression de la fréquentation des établissements scolaires (+ 17 élèves par rapport à 2014) ;
- le recul probable de la subvention de la commune de Dommartemont (3.920 € escomptés contre 5.310 € sollicités en 2014), avec la diminution constante du nombre de ses élèves accueillis dans les écoles de la ville ;
- la contraction de l'excédent de clôture à l'issue de l'exercice précédent (3.519,40 € contre 6.035,15 € à la fin 2013) ;

la Caisse des Ecoles sollicitera, auprès de la ville d'Essey-lès-Nancy, le versement d'une subvention d'équilibre de 71.252,80 € à un niveau finalement très proche de celui de l'exercice précédent (73.530 €).

PROPOSITION

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter le budget primitif 2015 :

- par nature pour l'ensemble des comptes du budget ;
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- avec reprise des résultats des l'exercice 2014.

DELIBERATION

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

3) Informations et questions diverses

3-1 Programme pluriannuel d'investissement

Mme POYDENOT informe qu'il est envisagé d'installer des bornes WIFI dans les 3 écoles maternelles. Par ailleurs, elle précise que la réglementation prévoit l'installation de pictogrammes pour signaler l'accès internet au moyen du WIFI. En outre, le WIFI doit être coupé dès lors qu'il n'est pas utilisé pour des activités pédagogiques. Enfin, la commune doit informer le Conseil d'école avant d'installer le WIFI dans un établissement scolaire. M. le PRESIDENT confirme qu'il s'agit d'un préalable nécessaire avant chaque installation.

Elle indique les renouvellements à venir dans chaque établissement : 3 postes à l'EAC, 1 poste à l'école maternelle Galilée, 1 poste à l'école maternelle Prévert et 5 postes à l'école élémentaire de Mouzimpré. Les directeurs d'établissement ont la possibilité de choisir le matériel devant être renouvelé : poste informatique, portable, tablettes, ... M. MASSON manifeste son souhait de remplacer les postes informatiques par du matériel portable.

3-2 Expérimentation de tablettes numériques

Mme LAURENT estime qu'il s'agit d'outils très intéressants qui nécessitent toutefois une nouvelle approche pédagogique. Par exemple, les tablettes permettent des exercices de répétition essentiels pour l'apprentissage des élèves. La portabilité est un atout indéniable favorisant la mobilité. Bien que très intuitives, les tablettes numériques sont moins accessibles aux petites sections. Les tablettes numériques permettent aux élèves de créer « leurs propres produits » : photo, son, son traduit en texte, ... Les enregistrements permettent aux enfants de comprendre les mots mal prononcés et donc de corriger des erreurs de diction. Le choix du matériel est essentiel, notamment la taille de la tablette.

M. MASSON a réalisé une expérience avec 12 Ipads après s'être assuré de la faisabilité au regard des applications pédagogiques existantes et de la formation des enseignants aux nouvelles technologies. Après un temps de paramétrage (problème de version du système d'exploitation), 240 élèves de l'E.A.C. répartis en groupes de 10 unités maximum accompagnés d'une assistante de vie scolaire ont testé plusieurs applications pertinentes (calcul mental, ...). Il semble que Apple propose davantage d'applications pédagogiques que Google. Cet outil est également intéressant pour les élèves dyslexiques qui peuvent s'épanouir autrement. A ce jour, l'école ne dispose d'aucune tablette.

Mme PICARD-MORLOT souligne l'intérêt des TBI achetés récemment. En effet, les enfants sont très attentifs et se sont appropriés ce nouvel outil complémentaire au tableau noir. M. MASSON souhaite que chaque classe puisse être à terme équipée d'un TBI. M. LAURENT explique qu'il a été privilégié en 2015 l'installation du WIFI dans le cadre du plan pluriannuel d'investissements et que l'acquisition de tablettes peut être envisagée en 2016.

3-3 Classes de découvertes

M. le PRESIDENT informe que la formule des classes de découverte a été retenue pour l'année 2016 et au moins pour deux années afin d'avoir davantage de recul sur cette nouvelle formule. Le départ sera programmé au mois de mars et concernera les CM2. En comparaison avec les classes de neige de l'année 2015 au cours desquelles le séjour revient à 573 € par élève, une classe de découverte est estimée entre 240 et 250 € par élève. M. THOUVENOT présente quelques formules comprenant un projet pédagogique et des activités très diverses (voile, équitation, ornithologie, ...). Il est convenu d'annexer au présent compte rendu les différentes propositions de classes de découverte afin qu'elles puissent être présentées aux enseignants et qu'un choix soit opéré lors de la prochaine caisse des écoles.

M. MASSON souligne l'intérêt d'un départ conjoint des CM2 des deux écoles pour maintenir la mixité avant l'accès au collège. Il précise qu'il est essentiel de préparer au mieux les prochaines classes de découverte en tenant compte de la mobilité des enseignants éventuellement sur deux années, mais aussi des activités organisées. A titre d'exemple, l'activité « voile » suppose un test obligatoire pour les participants.

3-4 Dérogations scolaires et périmètre scolaire

M. le PRESIDENT informe qu'il acceptera les demandes de dérogations scolaires que sous réserve d'une non participation de la ville d'Essey-lès-Nancy hormis les cas prévus par la Loi (1° Obligations professionnelles des parents nécessitant l'accès de l'enfant à un service de restauration scolaire non organisé dans la commune de résidence ; 2° Inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune ; 3° Raisons médicales). Mme COMBEAU demande quel est le coût d'un élève. Il faut compter environ 800 € pour un élève en école élémentaire et 1 000 € pour un élève en école maternelle.

Mme PICARD-MORLOT souligne l'incompréhension de parents habitant la même rue et pour lesquels les enfants ne fréquentent pas la même école. Mme

OTHMANN informe que cette situation marginale peut survenir lorsqu'une fratrie fréquente le même établissement à l'issue d'un déménagement sur la commune. Concernant les « entorses » au périmètre scolaire cette année scolaire 2014-2015, M. MASSON rappelle que les élèves ne peuvent servir de variables d'ajustement et les élèves scolarisés à l'EAC ne relevant pas du périmètre scolaire de cette école seront inscrits l'année prochaine à l'école élémentaire de Mouzimpré.

Mme COLME informe que les réunions relatives aux dérogations scolaires seront programmées le 7 mai 2015 à 16h30. Une nouvelle réunion sera susceptible d'être organisée le 9 juin 2015 si besoin.

3-5 Divers

M. le PRESIDENT sollicite le soutien des directeurs d'établissement pour sensibiliser les enseignants participants aux comités techniques organisés le vendredi 10 avril 2015. En effet, ces comités techniques sont un lieu d'échanges privilégié pour améliorer l'organisation du début des TAG, notamment pour éviter qu'un élève puisse regagner son domicile par ses propres moyens et sans l'accompagnement d'un représentant légal comme cela a été récemment constaté. M. MASSON reconnaît une hypovigilance. Il préconise de ne pas autoriser les parents d'élèves à récupérer leurs enfants pendant les TAG sauf si la surveillance peut être assurée par un autre animateur.

M. le PRESIDENT regrette l'absence de la directrice de l'école maternelle Prévert car il aurait souhaité lui faire part du compte rendu du Conseil d'école dont il vient de prendre connaissance. Il s'interroge comment les relations entre la commune et cette école ont pu en arriver à ce point. En effet, le compte rendu de trois pages critique les services techniques municipaux, la nourriture servie à la cantine, un espace non aménagé pour la restauration scolaire. M. SCHWALLER reconnaît que le Conseil d'école a perdu de son sens pour ne devenir qu'une réunion de chantier.

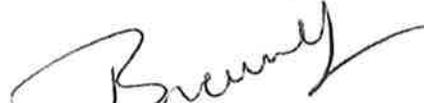
Mme MOISSETTE demande si la police municipale peut assurer davantage de surveillance car il a été constaté que 4 à 5 représentants légaux avaient pris la mauvaise habitude de remonter le sens interdit place de la république pour déposer leurs enfants à 8h30 en dépit des règles de sécurité à observer. Une demande similaire est faite pour l'école maternelle Galilée et l'école élémentaire de Mouzimpré, notamment au droit de l'intersection formée avec la rue du Général de Gaulle. Mme PICARD-MORLOT demande si un panneau lumineux « sortie d'école » peut être installé. M. LAURENT informe qu'une réflexion sur l'organisation de la semaine de la courtoisie est en cours suite à la demande de parents d'élèves.

Le secrétaire de séance,



Anne-Charlotte COLME

Le Président,



Michel BREUILLE